

## MaPrimeRénov'

Le Gouvernement arbitre en faveur des mesures structurelles et durables portées par la CAPEB

Les annonces faites par la Ministre chargée du Logement ce matin, dans le cadre d'une concertation avec les acteurs visant à préciser les modalités de la suspension de MaPrimeRénov', s'inscrivent pleinement dans le sens des propositions de la CAPEB.

La CAPEB se félicite d'avoir été entendue et exige désormais la mise en oeuvre concrète des mesures annoncées.

**Maintien des monogestes** : réintégration dans le dispositif des monogestes, dans un cadre budgétaire maintenu pour l'année 2025

**Création d'un parcours de rénovation énergétique par gestes** : La Ministre a annoncé l'engagement de travaux pour la création d'un parcours de rénovation par gestes, simple, lisible et adapté à la fois aux particuliers et aux professionnels, comme le souhaitait la CAPEB.

**Création d'une voie d'accès simplifiée à la qualification RGE** : La CAPEB obtient la création d'une voie d'accès simplifiée à la qualification RGE pour les entreprises artisanales, basée sur le contrôle des chantiers réalisés. Cette qualification des entreprises du bâtiment est actuellement trop complexe à obtenir pour les TPE.

**Facilitation du groupement momentané d'entreprises** : La CAPEB obtient l'engagement du Gouvernement de faire adopter une modification législative pour faciliter la constitution de groupements momentanés d'entreprises pour les entreprises artisanales du bâtiment. Cette mesure, favorisant le regroupement formel d'artisans de divers corps de métiers sur les chantiers de rénovation, est indispensable pour leur donner les moyens de réellement se mobiliser sur le marché.

La CAPEB se félicite de voir sa détermination récompensée et l'exaspération des artisans du bâtiment enfin prise en compte. Les annonces faites par la Ministre du Logement ce matin sont l'aboutissement d'un travail de longue haleine de la CAPEB pour relancer le marché de la rénovation énergétique et préserver une politique publique majeure. Je me réjouis que le bon sens l'ait emporté. Il s'agit d'avancées significatives pour l'artisanat du bâtiment, les ménages et la transition environnementale.

**Mais maintenant, on attend des actes.** Il faut que le Gouvernement poursuive la trajectoire engagée avec la CAPEB, notamment sur la VAE, le GME, et la simplification de l'accès au marché. Ce sont des chantiers d'avenir, et nous serons intransigeants sur leur aboutissement. Les artisans peuvent compter sur la grande vigilance dont fera preuve la CAPEB quant à la bonne application de chacune des mesures obtenues. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB